



U.C.S.A.\_cgt

## Avis négatif et motivé sur le projet d'Offre Information Continue (Chaine Info)

La consultation du CCE de FTV sur la Chaine Info s'est achevée le 7 avril. Dans un avis négatif très argumenté ([➡ voir ici](#)), les élus ont détaillé les points de désaccord par rapport au projet et fait un ensemble de préconisations.

L'une d'elle consiste à mettre en place par un accord-cadre une commission d'analyse sur la mise en oeuvre et l'ajustement du projet. Cette proposition a été retenue par la direction ([➡ voir ici](#)).

Parmi les désaccords, la question des rédacteurs Shiva appelés à exercer une douzaine de tâches techniques au détriment de leur métier de journaliste. L'enjeu de la place de la technique dans le processus et de la possible extension des conditions d'organisation "low cost" est aussi un grave sujet d'inquiétude, tant pour l'emploi que pour les conditions de travail.

Les élus ont aussi souhaité recentrer le projet sur l'offre numérique élargie et pas exclusivement sur la Chaine Info en continu. Ils jugent que l'hypothèse d'une diffusion sur la TNT a déséquilibré le projet. Enfin ils souhaitent une intégration des régions de France 3 et des Outremer à travers une consultation au plus tard au 31 décembre 2016.

Cet avis a été adopté par 16 voix pour et 12 abstentions, celles de la Cfdt et de la Cgc qui ont préféré ne pas s'associer à l'avis négatif.

Une position paradoxale puisque depuis l'accord sur la flexi-sécurité signé par ces 2 syndicats en 2013, les délais de consultation sont très courts et l'absence d'avis équivaut à un avis négatif non motivé.

Dès la semaine prochaine, les discussions sur la chaine info vont reprendre avec les partenaires sociaux. Encore faudra-t-il que la direction bouge ses lignes, la ligne jaune du montage par les journalistes étant le point majeur de cristallisation des débats.

Paris, le 8 avril 2016

## **Avis du CCE de France Télévisions sur le projet de lancement de la chaîne information**

Les élus du CCE tiennent à affirmer en préambule qu'ils sont favorables à un projet de développement de l'audiovisuel public, tel qu'une plateforme numérique d'information innovante, qui donne du sens au traitement de l'actualité et à l'explication du monde et se démarque en cela de ce qui existe déjà, qui soit créative et qui donne des perspectives aux salariés de l'entreprise, quelle que soit leur profession.

Cependant, le projet présenté par la direction interroge sur les moyens affectés à l'objectif premier poursuivi : toucher les publics, jeunes majoritairement, qui ne consomment l'information que sur les réseaux sociaux.

Le financement de cette offre d'information paraît insuffisant. Il se fera notamment par des économies et des redéploiements, donc au détriments d'autres activités. A ce stade nous n'avons pas de visibilité sur les redéploiements, les postes supprimés, l'accompagnement des salariés et le dispositif de formation.

La nécessaire collaboration entre des structures et des partenaires de l'audiovisuel public éparpillés en divers lieux est une vraie difficulté qui nécessite des procédures de coordination fortes, qui nous semblent insuffisantes.

Qui dit projet d'entreprise suppose que cela doit se faire avec l'ensemble des salariés. Actuellement, le projet laisse de côté la moitié de l'effectif de l'entreprise. En conséquence, il est indispensable :

- d'inclure les réseaux ultramarins et régionaux dans le processus de fabrication de la chaîne info, à travers une deuxième phase de l'information-consultation, au plus tard en janvier 2017, sans les cantonner à la fourniture d'images mais en les associant au contenu créatif,
- de lancer un vaste plan de formation au numérique pour tous les métiers dans l'ensemble de l'entreprise.

Enfin, nous estimons que, vu les délais resserrés et les enjeux en termes de processus de travail et de métiers, il est indispensable de partir de la situation existante dans l'entreprise et non d'imposer de manière dogmatique une organisation du travail reposant sur les polyvalences, qui dévalorisent les compétences.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis négatif, assorti d'un certain nombre de demandes et préconisations :

1 - L'inversion du modèle envisagé pour Télématin : nous souhaitons que les monteurs y soient maintenus et que les sujets fabriqués par le service alimentent la tranche matinale de la chaîne info.

2 - Le renoncement au rédacteur chaîne info, « deskeur multi-tâches » sur lequel s'empileraient une dizaine de compétences techniques au détriment des activités journalistiques de base (la collecte et la vérification de l'information, la recherche des sources). Partout où ce modèle a été imposé, il s'est traduit par une décimation des postes de monteurs et une dégradation de la qualité.

3 - La réintroduction des métiers du son dans la chaîne de fabrication.

4 - La prise en compte de la pénibilité pour les techniciens polyvalents, soumis à des rythmes de travail répétitifs et stressants.

5 - Le renforcement de l'aspect délinéarisé et créatif, avec la création d'un atelier recherche et développement associant, journalistes, monteurs et toutes les compétences requises (infographie, documentation) pour le développement de formats et de modes de narration innovants.

6 - Le renforcement des moyens dédiés à FTR et à Malakoff pour la nouvelle offre d'info.

7 - La définition précise des liens entre le linéaire (la Chaîne Info) et le non-linéaire (Francetv Info et FTVEN) : gouvernance, structure collégiale, conférences de rédaction communes.

8 - La définition précise des liens, structures et procédures de coordination entre les différentes sociétés partenaires associées au projet commun.

9 - Garantir, par les outils et les procédures, la traçabilité et la certification des sources et des images, la possibilité pour les journalistes de terrain de verrouiller l'utilisation de leurs images et interviews dans la chaîne de fabrication.

Vu la complexité du projet et le délai extrêmement réduit de sa mise en place, il est indispensable de mettre en œuvre un processus itératif, de manière à obtenir l'adhésion du corps social.

Nous proposons, à travers un accord-cadre, la mise en place d'une « **commission d'analyse, de mise en œuvre et d'ajustement** » de l'offre de chaîne info, qui permettrait de suivre, de proposer et d'adapter le projet dans ses différentes composantes, au fil de l'eau, sur une période de 18 mois à compter du rendu de cet avis.

Adopté par 16 voix  
12 abstentions.

Paris, le 7 avril 2016

## Réponse de la Direction de l'entreprise

La Direction de l'entreprise :

- prend acte de l'avis du CCE et de la fin de l'information – consultation ;
- souligne la qualité des travaux menés tant par la commission économique et son expert que les différentes IRP mobilisées dans le cadre de cette procédure ;
- répond positivement à la proposition du CCE sur la mise en place d'une commission d'analyse, de suivi de la mise en œuvre et d'ajustement ;
- propose de définir avec les organisations syndicales représentatives de l'entreprise, dans un accord cadre à durée déterminée pouvant être négocié dans les prochains jours, les modalités de ce suivi et plus particulièrement :
  - a. la composition de la commission ;
  - b. son rôle étant entendu qu'elle n'a pas vocation à se prononcer sur l'éditorial ;
  - c. le calendrier de ses réunions ;
  - d. les sujets qui relèvent de sa compétence (et notamment ceux évoqués dans l'avis du CCE) et ceux relevant des organisations syndicales représentatives de l'entreprise ;
  - e. les modalités de restitution de ses travaux ;
- indique que cet accord cadre pourra se substituer à l'avenant n°7 et en reprendra alors les principaux termes.

Paris, le 7 avril 2016.